



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 juin 2002**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA S.A. SORAM  
RUE J. B. COLBERT A NIORT**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 6 juin 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,  
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme  
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.  
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.  
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie  
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle  
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002**

DELIBERATION D20020186

**Développement Economique**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A LA S.A. SORAM  
RUE J. B. COLBERT A NIORT**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Conseiller Municipal Spécial Maire Adj, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La S.A. SORAM est installée rue J. B. Colbert depuis 1996 où elle exerce son activité de maintenance de matériel de reprographie.

La S.A. SORAM a racheté au cours de l'année passée la SORAM VENDEE et doit donc aujourd'hui prévoir une extension de ses locaux. Pour ce faire, elle souhaite racheter une parcelle de terrain à l'arrière de son bâtiment.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à la S.A. SORAM ou à toute société qu'elle désignera pour réaliser l'opération une parcelle de terrain de 300 m<sup>2</sup> environ dans le lotissement d'activités économiques de la Boëtte 2 ;
- de fixer le prix de vente de ce terrain à 9,15 euros le m<sup>2</sup>, prix payable comptant à la signature de l'acte authentique, auquel il conviendra d'ajouter la TVA au taux en vigueur ;
- préciser que le budget principal versera une subvention d'équilibre au budget annexe zones d'activités d'un montant de 0,53 euros du m<sup>2</sup> ;
- préciser que la Communauté d'Agglomération de Niort reversera à la Ville de Niort le coût de cette intervention économique par le biais de la dotation de solidarité ;
- préciser que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir ;
- préciser que les sommes résultant de cette cession seront imputées en recettes du budget annexe zones d'activités de la Ville de Niort.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 45  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé :

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)